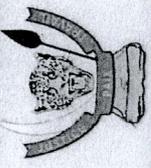


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



**AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS**
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 182/2024

A LA SOCIETE FAMIKA TRADING SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° CF/MT/CNSSAP/DG/SMG/2023/003, conclu avec la CNSSAP, pour un montant total hors taxe de dollars américains treize mille quarante-cinq, quarante-deux centimes (USD 13 045,42) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains nonante-un, trente-cieux centimes (USD 91,32), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 30/09/2024.

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KATUMBWE MBAYI
Directeur Général